



Formation

L'application Mon Compte Formation tient à conserver sa neutralité vis-à-vis de l'offre

L'application « Mon compte formation » doit permettre aux titulaires de droits à formation (DIF et CPF) d'accéder à un catalogue exhaustif, comme le ferait un moteur de recherche privé. Mais MCF, du fait de son statut public, tient à conserver sa neutralité.

L'application « Mon Compte formation » ne doit pas privilégier l'affichage de certains résultats, mais offrir les formations les plus pertinentes pour l'utilisateur. Dans cette optique, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), gestionnaire du dispositif, développe des outils pour améliorer la neutralité du moteur de recherche. Une initiative rendue nécessaire par l'appétit des organismes de formation. Face au succès grandissant de l'application, ceux-ci ont, pour attirer le plus de clients possible, développé des stratégies afin de rendre leur offre plus visible dans les résultats : multiplication des offres, optimisation des mots-clés.

« Pour garantir la neutralité, la CDC doit contrer ces stratégies. Elle déploie des techniques variées. Prochaine étape : continuer à améliorer cette neutralité tout en conservant une pertinence optimale des résultats de formation pour l'utilisateur.

**(Auteur Olivier Hielle pour INFO social RH).*